

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2026

Le 9 juillet 2026 à 19 h 30, le conseil municipal s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent FLORI, Maire.

Présents : Philippe LAVAUT – Brigitte HUTTEAU – Frédéric LEROY, adjoints - Jean JOULKVA – Joseph GLAUNIG – Béatrice MARTIN – Raphaëlle RENAUD – Virginie LEPRINCE POISSON – Marine BOUSSARD – Samuel AUDROIN Ghislaine TOMASINO – Jacky SANCHEZ.

Excusés : Frédéric LEROY, arrivé à 19h47

Amandine LEMOINE, pouvoir à Mme Virginie LEPRINCE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Mme Raphaëlle RENAUD, secrétaire de séance.

Informations de Monsieur le Maire :

* Les demandes de subvention au titre de la DETR concernant les travaux de la cantine et de la mairie ont été acceptées. Il précise que M. Blot va procéder à l'actualisation des devis afin de permettre le lancement des travaux. Les travaux de la cantine devraient être réalisés avant la fin du mois d'août. Ceux de la mairie sont envisagés avant l'hiver, dans la mesure du possible. Enfin, un appel est lancé aux élus et aux personnes bénévoles disponibles afin de participer au vidage des pièces situées au premier étage de la mairie, en préparation des travaux.

* Bâtiment de l'ancienne maison de retraite : Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré M. Sauvadet. Conformément à l'engagement pris par ce dernier, une visite du bâtiment est prévue à l'automne, en présence de son Directeur général des services (DGS). Par ailleurs, le Directeur général des services de santé doit transmettre une liste de structures susceptibles d'être intéressées par la reprise ou l'utilisation de la résidence. Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Communauté de communes de Saulieu-Morvan, qui mène une réflexion sur la revitalisation des centres-bourgs, prévoit également de visiter le bâtiment afin d'étudier son potentiel. Enfin, Monsieur le Maire indique que M. Fessard achève les travaux de nettoyage et d'entretien des jardins de la résidence.

* CADA : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet annonçant l'augmentation de la capacité d'accueil du Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA). Cette extension prévoit la création de 14 places supplémentaires, réparties entre un logement situé place de l'Église et un autre bâtiment appartenant à ORVITIS. La capacité totale du CADA sera ainsi portée à 88 places. Monsieur le Maire fait part de son mécontentement face à cette décision. Il estime que cette capacité est importante au regard de la population de la commune et regrette que la municipalité n'ait pas été informée ni consultée en amont de cette décision.

* MICA : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'intervention du MICA (Mission de Conseil et d'Ingénierie aux Collectivités), service départemental chargé d'accompagner les collectivités en matière d'aménagement et de sécurité routière.

Un rendez-vous est fixé au 21 septembre prochain afin d'étudier les problèmes de vitesse constatés sur la route de Saint-Andeux et d'envisager les aménagements susceptibles d'améliorer la sécurité sur cet axe. Il est précisé que ICO pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

* Outil informatique du Département, Cloud Côte d'Or : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la présentation prochaine du Cloud Côte-d'Or, un outil informatique proposé par le Département, susceptible de constituer une alternative aux services proposés par ARNIA. Une

présentation de cette solution est prévue en mairie le jeudi suivant. Monsieur le Maire précise que ce service est gratuit. À ce jour, la commune demeure adhérente à ARNIA. Une réflexion pourra être engagée à l'issue de cette présentation afin d'évaluer l'intérêt de cette nouvelle solution pour la collectivité.

Ressources humaines :

1) Création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial – Contrat à durée déterminée :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 0 voix contre, décide de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, du 31 août 2026 au 31 août 2027, pour une durée hebdomadaire de travail annualisée de 21 heures 02 minutes. L'agent effectuera 26 heures hebdomadaires en période scolaire, ainsi que 26 heures de travail pendant les vacances scolaires, réparties comme suit : 5 heures à chacune des petites vacances scolaires et 6 heures consacrées à la préparation de la rentrée scolaire.

Les horaires de travail en période scolaire seront les suivants :

Lundi : 7h20 à 8h20 (garderie matin) / 11h45 à 14 h (cantine scolaire) / 16 h à 19h15 (garderie soir)

Mardi : 7h20 à 8h20 (garderie matin) / 11h45 à 14 h (cantine scolaire) / 16 h à 19h 5 (garderie soir)

Jeudi : 7h20 à 8h20 (garderie matin) / 11h45 à 14 h (cantine scolaire) / 16 h à 19h15 (garderie soir)

Vendredi : 7h20 à 8h20 (garderie matin) / 11h45 à 14 h (cantine scolaire) / 16 h à 19h15 (garderie soir)

2) Renouvellement du contrat d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^e classe – Emploi permanent à temps non complet.

École - Réorganisation suite à l'ouverture d'une 4^e classe :

Suite à l'ouverture d'une quatrième classe à l'école, une réorganisation des locaux est nécessaire. La classe allophone sera installée dans le bureau actuel de la directrice. Le bureau de la directrice sera, quant à lui, aménagé dans la petite pièce attenante. Des travaux sont à prévoir dans cette pièce, notamment au niveau de l'installation électrique, afin de permettre son utilisation dans de bonnes conditions.

Logement 50 rue Général Leclerc :

Le logement situé 50 rue Général Leclerc a été rénové, à l'exception des plafonds. Il a été meublé et l'électroménager a été installé. Le logement sera loué à la CPTS, association présidée par Mme Sarah Bouteiller, afin d'accueillir des médecins internes et des étudiants en médecine. Le bail sera établi auprès de Maître Thavault. Un rendez-vous pour la réalisation du DPE est prévu mercredi prochain.

Location praticable de scène :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, décide, à compter du 9 juillet 2026, de fixer les conditions de location du praticable de scène comme suit :

- ✓ Tarif de location : 150 € pour un praticable de 20 m², soit 7,50 € par m², pour une durée de 3 jours, du vendredi à 12 h 00 au lundi à 12 h 00 ;
- ✓ Caution : une caution de 1 500 € sera exigée lors de la signature du contrat de location ;
- ✓ Restitution tardive : une pénalité de 50 € par jour de retard sera appliquée ;
- ✓ Contrat de location : un contrat sera établi entre la commune et le locataire. Il précisera notamment les conditions de mise à disposition, d'utilisation, de restitution du matériel ainsi que les responsabilités respectives des parties.
- ✓ Règlement de location : un règlement sera établi suite aux informations ci-dessus.

Projet d'installation de jeux à proximité du lotissement :

L'APAVE a procédé au contrôle des jeux situés à proximité de l'école et du champ de foire. À l'issue de ce contrôle, il a été constaté que ces jeux ne sont plus conformes aux normes en vigueur et devront être retirés. La commune dispose par ailleurs de quatre jeux actuellement entreposés à l'atelier communal. Ceux-ci sont en très bon état et toujours conformes aux normes. Il est envisagé d'installer ces jeux sur la parcelle non constructible située dans le nouveau lotissement. Un aménagement de cet espace devra être étudié. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à réfléchir à l'emplacement le plus adapté pour l'installation de ces jeux.

Conseil municipal des jeunes :

Le Conseil municipal des jeunes sera ouvert aux jeunes de la commune.

- Électeurs : les jeunes du CE2 jusqu'à 18 ans peuvent participer au vote.
- Candidats : les jeunes du CM1 à la 4^e peuvent se présenter aux élections.
- Composition : le Conseil municipal des jeunes sera composé de 7 élus.
- Durée du mandat : les jeunes conseillers seront élus pour une durée de 1 an.
- Encadrement : le Conseil municipal des jeunes sera encadré par Mme Amandine Lemoine.

Ce dispositif permettra aux jeunes de participer à la vie de la commune, de s'exprimer sur les projets qui les concernent et de découvrir le fonctionnement de la démocratie locale.

Festivités du 14 juillet :

Les festivités du 14 juillet sont organisées comme suit :

- Le feu d'artifice, initialement prévu le 13 juillet au soir, est annulé en raison des conditions de sécheresse et de l'arrêté préfectoral en vigueur.
- Le 13 juillet au soir, le repas et le bal des sapeurs-pompiers sont maintenus.
- Le 14 juillet à partir de 15 heures, des jeux seront réorganisés sur les Promenades.
- Une buvette sera tenue par le Comité des Fêtes, avec une vente de boissons à prix coûtant.

Questions diverses - tour de table :

- Samuel AUDROIN : Demande s'il est possible de stationner sous les marronniers, à proximité du Carrefour. M. le Maire précise que le stationnement y est interdit, cet espace étant considéré comme un espace vert.

- Samuel SERGENT : Demande s'il serait possible d'installer un panneau d'interdiction de tourner à gauche à la sortie de Rouvray, en direction de La Roche, constatant que de nombreux camping-cars effectuent cette manœuvre.

- Marine BOUSSARD : Signale la présence prolongée d'un véhicule de marque BMW, stationné sur le parking Bolatre, à proximité de la pharmacie. Elle demande s'il est possible d'intervenir concernant ce véhicule. M. le Maire indique qu'il signalera la situation à la Gendarmerie.

Signale également une difficulté concernant son adresse postale, qui semble être identique à celle du Carrefour Contact. Après vérification, l'adresse du Carrefour Contact est indiquée comme étant 10 impasse de la Croix Bethault, tandis que celle de Mme Boussard devrait être 10 rue de la Croix Berthault. La Municipalité prendra contact avec DATA afin de vérifier et, le cas échéant, faire procéder à la modification de l'adresse.

- Brigitte HUTTEAU : Présente un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 2 juin à la Communauté de Communes Saulieu-Morvan, consacrée à la gestion des ordures ménagères. Elle fait part au Conseil municipal des différents points abordés lors de cette réunion.

- Virginie LEPRINCE : Signale que deux véhicules stationnent régulièrement sur le trottoir, en face du cabinet médical, gênant ainsi le passage des piétons. M. Jacky Sanchez indique qu'un avis rappelant l'interdiction de stationner sera apposé sur les pare brises des véhicules concernés.
- Amandine LEMOINE : Soulève la question de la gestion des tontes des espaces verts et propose de réfléchir à la mise en place d'une tonte plus tardive et raisonnée, dans une démarche de gestion écologique des espaces verts. La possibilité d'adapter la fréquence et les périodes de tonte sera étudiée par la Municipalité.
- Jean JOULKVA : signale des problèmes de stationnement devant son domicile, situé à proximité de l'agence postale. Les véhicules stationnés à cet endroit l'empêchent régulièrement de sortir de chez lui. La Municipalité prend note de cette situation et étudiera les mesures pouvant être mises en place afin de faciliter l'accès à son domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante cinq minutes.